



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 13143-2:2016

Perception du télépéage - Évaluation des équipements embarqués et en bord de route quant à la conformité avec l'ISO 12813 - Partie 2: Suite

Electronic fee collection - Evaluation of
on-board and roadside equipment for
conformity to ISO 12813 - Part 2: Abstract
test suite (ISO 13143-2:2016)

Elektronische Gebührenerhebung -
Bewertung der Konformität
fahrzeuginterner und straßenseitiger
Ausrüstung nach ISO 12813 - Teil 2:

12/2016



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 13143-2:2016 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 13143-2:2016.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 13143-2:2016

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN ISO 13143-2

Décembre 2016

ICS 03.220.20; 35.240.60

Remplace CEN ISO/TS 13143-2:2011

Version Française

**Perception du télépéage - Évaluation des équipements
embarqués et en bord de route quant à la conformité avec
l'ISO 12813 - Partie 2: Suite d'essais abstraite (ISO 13143-
2:2016)**

Elektronische Gebührenerhebung - Bewertung der
Konformität fahrzeuginterner und straßenseitiger
Ausrüstung nach ISO 12813 - Teil 2:
Zusammengefasstes Prüfprogramm (ISO 13143-
2:2016)

Electronic fee collection - Evaluation of on-board and
roadside equipment for conformity to ISO 12813 - Part
2: Abstract test suite (ISO 13143-2:2016)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 6 décembre 2016.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
-----------------------------	---

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 13143-2:2016) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 204 “Systèmes intelligents de transport” en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 278 “Systèmes de transport intelligents”, dont le secrétariat est tenu par NEN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juin 2017, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juin 2017.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document remplace le CEN ISO/TS 13143-2:2011.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 13143-2:2016 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 13143-2:2016 sans aucune modification.

Première édition
2016-12-01

**Perception du télépéage — Évaluation
des équipements embarqués et en
bord de route quant à la conformité
avec l'ISO 12813 —**

**Partie 2:
Suite d'essais abstraite**

*Electronic fee collection — Evaluation of on-board and roadside
equipment for conformity to ISO 12813 —*

Part 2: Abstract test suite



Numéro de référence
ISO 13143-2:2016(F)

© ISO 2016

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Abréviations	3
5 Méthode d'essai abstraite (ATM)	4
5.1 Généralités.....	4
5.2 Architecture d'essai.....	4
6 Intentions d'essai (TP) non vérifiables	4
7 Conventions relatives à la suite d'essais abstraite (ATS)	4
7.1 Généralités.....	4
7.2 Conventions d'appellation.....	5
7.2.1 Partie déclarations.....	5
7.2.2 Partie contraintes.....	6
7.2.3 Partie dynamique.....	6
7.3 Conventions de mise en œuvre.....	7
7.3.1 Partie déclarations.....	7
7.3.2 Partie contraintes.....	8
7.3.3 Partie dynamique.....	8
Annexe A (normative) Suite d'essais abstraite (ATS) pour les équipements embarqués (OBE)	9
Annexe B (normative) Suite d'essais abstraite (ATS) pour les équipements d'infrastructures routières (RSE)	10
Annexe C (normative) Formulaire d'informations complémentaires de mise en œuvre de protocole nécessaires aux essais (PIXIT) partiel pour les équipements embarqués (OBE)	11
Annexe D (normative) Formulaire d'informations complémentaires de mise en œuvre de protocole nécessaires aux essais (PIXIT) partiel pour les équipements d'infrastructures routières (RSE)	13
Bibliographie	15